



Syndicat Mixte  
Marais Bocage Océan



Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le

ID : 085-200072882-20240205-DB2024\_07-AU

S<sup>2</sup>LOW

La Roche sur Yon, le 19/07/2022

**Monsieur le Président de Géo Vendée**

**Géo Vendée**

**65 rue Képler CS 60239**

**85006 LA ROCHE SUR YON Cedex**

**Objet : Mise en place d'un outil d'observation de l'artificialisation**

**Contact : Françoise GUERINEAU - 02 72 78 10 98**

Monsieur le Président,

Depuis 2017, un travail partenarial a été engagé entre Géo Vendée et l'Interscot Vendée avec la mise en place d'un groupe de travail Urbanisme ayant pour but de répondre aux besoins des structures porteuses de SCOT de disposer d'un outil d'observation. La première demande portait sur l'observation de la consommation d'espaces dans et hors de l'enveloppe urbaine. L'intérêt de cette démarche était de disposer d'un outil homogène et partagé à l'échelle du département pouvant servir de base de discussion auprès des services de l'Etat, de la CDPENAF, et pouvant facilement alimenter les diagnostics de SCOT, leurs observatoires et leurs évaluations.

Un outil d'observatoire urbanisme a été mis en place et répond techniquement à la demande. Bien que présentant un réel intérêt, il n'a à ce jour pas fait l'objet d'une validation officielle.

La loi climat et résilience vient renforcer le besoin de disposer d'un outil commun, partagé et reconnu d'observation de la consommation des ENAF et de l'artificialisation des sols.

Elle fixe pour objectifs :

- La réduction de 50 % de la consommation des ENAF pour les 10 ans qui viennent, par rapport à l'artificialisation des ENAF sur la période de référence (les 10 ans passés). L'outil d'observation pour cette période étant l'observatoire national de l'artificialisation établi sur la base des fichiers fonciers retraités par le CEREMA (base de travail de l'observatoire urbanisme).
- La poursuite des efforts pour la deuxième période avec à l'horizon 2050, l'atteinte du Zéro Artificialisation Nette. L'outil d'observation pour cette 2<sup>e</sup> période étant l'OCSGE.

L'observatoire national de l'artificialisation met à disposition des collectivités une enveloppe en ha/commune de l'artificialisation observée sur la période de référence. Elle ne comporte pas de donnée cartographique et ne permet pas d'observer à la parcelle l'état de l'artificialisation. Elle comporte également de multiples imperfections qu'il est nécessaire de pouvoir appréhender.

Disposer d'un outil de cartographie des données de l'artificialisation à la parcelle, en utilisant les mêmes données que l'observatoire national, permettrait de mieux comprendre ce qui est observé sur la période passée. Elle permettrait également de cartographier annuellement l'état de

l'artificialisation et de se situer par rapport aux objectifs fixés pour les 10 ans qui viennent. Le décompte ayant déjà commencé en théorie, la mise en place de l'outil est une priorité afin que les territoires aient une vision claire de leur potentiel d'artificialisation et des efforts demandés par la loi.

D'autre part, bien qu'il ne s'agisse pas d'une compétence qui relève des SCOT, la loi climat et résilience dans son article 220 impose la mise en place d'un observatoire des zones d'activités économiques (qui doit être communiqué aux territoires de SCOT). Un certain nombre de collectivités s'interrogent sur la possibilité de travailler en partenariat avec Géo Vendée sur ce sujet qui, compte tenu de ses implications sur l'observation de l'artificialisation, intéresse l'InterSCOT Vendée.

Nous vous adressons en pièce jointe un récapitulatif des actions pour lesquelles nous vous sollicitons et vous proposons de nous rencontrer afin d'échanger sur la faisabilité de ces actions dans le cadre de notre partenariat.

Dans cette attente, veuillez recevoir Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le Président du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen



Le Président du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan

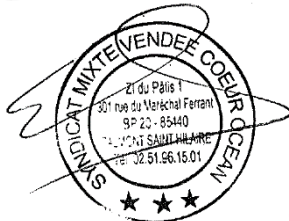
Le Président  
Syndicat Mixte  
MARAIS BOCCAGE OCÉAN  
  
Alexandre HUVET

Le Président de Pays de Saint Gilles-Croix-de-Vie Agglomération



Le Président du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement. *Pour le Président, Stéphane GUIRON*

Le Président du syndicat mixte Vendée Cœur Océan



Le Président de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération

Pour le Président  
par délégation,  
Le Vice-Président,  
Amel PECHEUL



La Présidente de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral



Le Président  
du Syndicat Mixte du Pays de l'Est Vendéen

Christophe HERING



### Fiche actions INTERSCOT VENDEE

Action	Objectif	Délais	Commentaire
<b>Cartographie de l'évolution des espaces sur les 10 ans passés - source Fichiers Fonciers</b>	Disposer d'une cartographie de l'évolution de l'état des parcelles pendant la période de référence (Parcelles restées NAF, parcelles NAF devenues ART, parcelles ART devenue NAF, parcelles restées ART) Comprendre ce qui a été pris en compte pour le calcul de la consommation passée, le cas échéant être en capacité de remettre en cause ce calcul	Dès que possible	Période de référence à confirmer (2011-2021)
<b>Etat de l'artificialisation au TO</b>	Observer l'état de l'artificialisation au sens des FF, être en capacité de le valider ou non au regard de la réalité du terrain	D'ici la fin de l'année 2022	1 <sup>e</sup> janvier 2021 ou 1 <sup>e</sup> janvier 2022 ? Le millésime 2022 des FF sera disponible en fin d'année, correspondant aux données au 1 <sup>e</sup> janvier 2021
<b>Mise à jour annuelle de l'artificialisation et cartographie de l'évolution entre T0 et TN</b>	Observer l'artificialisation entre T0 et TN et faire un décompte par rapport à l'enveloppe dédiée, savoir où en est le territoire Contribuer à l'élaboration des rapports triennaux PLU(i) demandés par la Loi	Après la livraison du millésime N des fichiers fonciers	Rendu annuel au moins jusqu'à 2030. A poursuivre au-delà de 2030 comme base d'observation sur le long terme et en attendant que l'OCSGE permette suffisamment de recul
<b>Cartographie de l'artificialisation selon l'OCSGE avec prise en compte des seuils</b>	Anticiper l'utilisation du nouvel outil, donner à voir cette nouvelle manière de compter, se l'approprier, anticiper ce qu'elle pourra générer	A réaliser en complément des cartes FF	En attendant la mise à disposition de l'outil officiel par l'Etat ou La Région ? sur la base des millésimes OCSGE déjà disponibles 2013-2016... 2019 ? prochaine mise à jour 2024 ?
<b>Enveloppe urbaine</b>	Distinguer l'artificialisation dans et hors enveloppe urbaine		Les enveloppes urbaines géomatiques existent dans l'observatoire urbanisme, elles restent à valider
<b>Observatoire des zones d'activités économiques</b>	Répondre aux exigences de la loi	Date limite de production des données fixée par la loi climat : Aout 2023	Délimiter les ZAE, le découpage parcellaire, les unités foncières, les surfaces, les propriétaires, les occupants, le versement de contribution foncière des entreprises permettant d'évaluer la vacance.